



DESCRIPTION DE CONCOURS

# **Démonstration : aptitudes professionnelles**

NIVEAU SECONDAIRE

Table des matières

<b>1</b>	<b>LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>DESCRIPTION DU CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE.....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>ÉVALUATION.....</b>	<b>7</b>
<b>7</b>	<b>RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS .....</b>	<b>10</b>
<b>8</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>10</b>
<b>9</b>	<b>MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL .....</b>	<b>11</b>

## 1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

En réponse à l'évolution du marché du travail et des besoins en matière de compétences, le Gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle « *Compétences pour réussir* » (anciennement *Compétences essentielles*), qui définit neuf compétences clés dont les Canadiens et les Canadiennes ont besoin pour travailler, suivre des études et acquérir une formation, et pour participer à la société moderne en général. Skills/Compétences Canada (SCC) travaille de concert avec Emploi et Développement social Canada à un projet de sensibilisation à l'importance de ces compétences qui sont essentielles pour réussir dans les diverses professions dans les métiers et les technologies. Dans le cadre de cette initiative, les *compétences pour réussir* (CR) ont été déterminées et incluses dans les descriptions des concours, les projets à réaliser et les documents connexes. Très importante, une autre étape de notre initiative de sensibilisation est l'établissement d'un *bulletin des compétences* personnalisé pour les concurrents et les concurrentes aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Ce bulletin indique leur niveau de maîtrise actuel des neuf compétences pour réussir en fonction de leurs résultats aux Olympiades. Ainsi, les concurrents et les concurrentes connaîtront lesquelles de ces compétences il leur faudrait améliorer. Il est prévu de mettre pleinement en vigueur ce volet aux prochaines Olympiades canadiennes.

Voici les 9 compétences qui sont jugées les plus importantes pour réussir sur le marché du travail :

<sup>1</sup>Calcul, <sup>2</sup>Communication, <sup>3</sup>Collaboration, <sup>4</sup>Adaptabilité, <sup>5</sup>Lecture, <sup>6</sup>Rédaction, <sup>7</sup>Résolution de problèmes, <sup>8</sup>Créativité et innovation, <sup>9</sup>Compétences numériques.

Les compétences pour réussir dans votre domaine sont indiquées dans la section 2.4 de la description du concours et, s'il y a lieu, dans le projet et tous les documents connexes.

## 2 INTRODUCTION

### 2.1 Description du domaine et des emplois connexes

[https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill\\_area/aptitudes-professionnelles/](https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/aptitudes-professionnelles/)

### 2.2 But de l'épreuve

Évaluer la capacité des concurrents et des concurrentes à expliquer des aptitudes professionnelles précises dans le cadre d'une démonstration, et à décrire pleinement les procédures de la tâche choisie. Les aptitudes qui font l'objet de la démonstration doivent correspondre à l'un des domaines de concours des Olympiades canadiennes ou des compétitions provinciales ou territoriales. Les provinces et les territoires peuvent toutefois proposer des concours qui ne figurent pas dans la liste. Les démonstrations faites pendant les compétitions provinciales ou territoriales seront acceptées aux Olympiades canadiennes. Veuillez consulter le site Web de [Skills/Compétences](#)

[Canada – promouvoir les carrières dans les métiers et les technologies \(skillscompetencescanada.com\)](http://skillscompetencescanada.com) pour obtenir la liste (continuellement mise à jour) des domaines de concours.

### 2.3 Durée du concours

Le nombre de jours du concours sera basé sur le nombre de concurrents et concurrentes. Chacun ou chacune disposera d'un maximum de 50 minutes pour l'épreuve, qui comprend l'installation, la démonstration et le démontage. Les juges poseront des questions après la démonstration. La durée de la période de questions ne sera pas comptée comme du temps de démonstration. Des aides visuelles, telles que des accessoires ou des modèles, pourront être utilisées pour la démonstration.

- Déroulement
  - Installation : 10 minutes maximum
  - Démonstration : de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum
  - Période de questions : 10 minutes maximum

### 2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Le concurrent ou la concurrente doit préparer sa démonstration en tenant compte des éléments suivants :
  - Soumettre un plan détaillé de santé et sécurité, ainsi qu'une description étape par étape de la démonstration et une fiche de données de sécurité (FDS), s'il y a lieu. Indiquer les compétences requises et préciser le lien entre la démonstration et le domaine de compétence en question (voir la section 2.2).<sup>6</sup>
  - Préparer une **démonstration** d'une aptitude, d'une durée de 20 à 30 minutes.<sup>2</sup>
  - Suivre les critères de jugement du concours présentés à la section 6.1 du présent document.<sup>5</sup>
  - Déterminer, présenter et expliquer les Compétences pour réussir durant le concours.<sup>2</sup>
- Exigences particulières
  - Les concurrents et les concurrentes doivent préparer eux-mêmes leur matériel visuel numérique et non numérique (affiches, tableaux, diapositives et schémas).<sup>6,9</sup>
  - L'épreuve est individuelle. Cependant, le concurrent ou la concurrente peut avoir recours à un assistant ou à une assistante pour l'aider au montage et au démontage. Cette personne ne doit pas être présente dans l'aire du concours pendant la démonstration. Un modèle peut être utilisé durant la démonstration. Seuls le modèle et le concurrent ou la concurrente doivent être présents dans l'aire du concours pendant la démonstration.
  - La démonstration doit durer au moins 20 minutes, mais pas plus de 30 minutes.<sup>1</sup>

- Les concurrents et les concurrentes doivent faire leur démonstration sans lire un texte.<sup>2</sup>
- La démonstration doit être conçue dans une optique de durabilité (5 R : Réduire, Réutiliser, Recycler, Régénérer et Reformater).
- Les concurrents et les concurrentes doivent respecter les normes de santé et sécurité au travail qui sont en vigueur dans **la province hôte** et liées à la démonstration.<sup>4</sup> Toute démonstration comportant des procédures ou des mesures dangereuses pourrait entraîner l'intervention des membres du Comité technique national (CTN) et une éventuelle disqualification.
- Les concurrents et les concurrentes ne doivent recevoir aucune aide de la part d'un enseignant, d'un instructeur, d'un mentor, d'un assistant ou d'une assistante, d'un modèle ou d'un membre de l'auditoire une fois qu'ils ont commencé la démonstration. Toute entremise ou aide pourrait entraîner l'intervention des membres du Comité technique national (CTN) et une éventuelle disqualification.
- Les concurrents et les concurrentes doivent s'attendre à ce que leur démonstration soit vue par le grand public et d'autres concurrents et concurrentes et à ce qu'elle fasse l'objet de photos et d'une vidéo. Les concurrents et les concurrentes doivent également se préparer à être sujets à d'éventuelles distractions à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire du concours.

*Compétences pour réussir : <sup>1</sup>Calcul, <sup>2</sup>Communication, <sup>3</sup>Collaboration, <sup>4</sup>Adaptabilité, <sup>5</sup>Lecture, <sup>6</sup>Rédaction, <sup>7</sup>Résolution de problèmes, <sup>9</sup>Compétences numériques.*

### 3 DESCRIPTION DU CONCOURS

- 3.1** Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada. (OCMT Québec 2024 84 – Démonstration : aptitudes professionnelles — Skills/Compétences Canada).

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Plan de santé et sécurité	Décembre 2023

- 3.2** Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve
- Chaque concurrent ou concurrente participera à la séance d'orientation, comprenant la vérification de la technologie et de l'équipement, prévue la veille du concours.
  - Le plan de santé et sécurité doit être soumis avant le concours.
  - Chaque concurrent ou concurrente disposera de 10 minutes maximum pour le montage précédant la démonstration, de 20 minutes, mais pas plus de 30

minutes, pour la démonstration, qui sera suivie d'une période de questions distincte, et de 10 minutes pour le démontage.

- Les échéances pour soumettre les divers éléments sont indiquées dans le document sur l'horaire du concours.

### 3.3 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient avoir à effectuer durant le concours.

Voici quelques exemples d'aptitudes professionnelles qui peuvent constituer le sujet d'une démonstration. Un autre choix est possible.

- Réparation ou installation d'un panneau de cloison sèche
- Installation d'une serrure sur une porte
- Réparation d'un petit moteur
- Installation d'un appareil d'éclairage et d'un interrupteur
- Soudage d'un tube en cuivre
- Création d'un élément visuel pour une production vidéo
- Coiffure
- Confection d'une pâtisserie ou d'un mets
- Création d'une page Web

## 4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

### 4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Un espace approprié pour faire une démonstration
- 2 prises électriques de 110/120 volts (15 ampères)
- 2 barres d'alimentation
- 2 rallonges électriques (10 pi minimum)
- 2 tables robustes d'environ 0,75 m x 1,5 m
- Une grande poubelle pour le nettoyage
- Un balai et une pelle
- Un écran de projection (9 pi x 12 pi)
- Une télévision/moniteur **OU** un projecteur équipé d'un port HDMI et d'un câble de 10 pi minimum – la fourniture de tout autre périphérique d'entrée incombera au concurrent ou à la concurrente
- Système de microphone portable avec micro-cravate
- Connexion Wi-fi

### 4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Tout autre matériel nécessaire, notamment un projecteur de données, un ordinateur portable, des rallonges électriques, une minuterie ou un appareil de commande à distance, doit être fourni par le concurrent ou la concurrente.

#### **4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes**

- La tenue des concurrents et des concurrentes doit convenir au sujet de leur démonstration et respecter les consignes de sécurité du domaine de concours choisi.

### **5 SANTÉ ET SÉCURITÉ**

#### **5.1 Programme de sécurité**

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

##### **5.1.1 Guide de sécurité**

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

##### **5.1.2 Atelier sur la sécurité**

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Quiconque enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement devra éventuellement participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

#### **5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes**

- Toutes les personnes participant au montage, à la démonstration et au démontage doivent porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis, par exemple des lunettes de sécurité, des gants, des vêtements appropriés, un casque de protection, des serre-poignets antistatiques et des chaussures à embout d'acier. Le concurrent ou la concurrente qui ne portera pas l'ÉPI approprié pourrait se voir interdire la poursuite de sa démonstration. Les assistants ou les modèles ne pourront pas pénétrer dans l'aire du concours s'ils ne portent pas l'EPI approprié. Veuillez fournir un EPI aux juges si nécessaire.

- Les concurrents et les concurrentes doivent s’assurer que les exigences relatives à la santé et à la sécurité au travail s’appliquant à leur démonstration ou au domaine de concours choisi sont conformes à la réglementation de **la province hôte**. (*Loi sur la santé et la sécurité du travail* – [cliquez ici](#); *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* – [cliquez ici](#))
- Un plan de santé et sécurité, comprenant une description détaillée et étape par étape de la démonstration et du domaine de concours, doit être soumis avant le **jeudi 16 mai au moyen du formulaire Google** : <https://forms.gle/4AF7PUqbmQGf7s996>. **Toute question doit être envoyée à l’adresse** : [jobskillsdemo84@gmail.com](mailto:jobskillsdemo84@gmail.com)
- Le plan de santé et sécurité se trouve sur le site Web de Skills/Compétences Canada (OCMT Québec 2024 84 – Démonstration : aptitudes professionnelles — Skills/Compétences Canada). Les concurrents et les concurrentes qui n’auront pas soumis le plan de santé et sécurité, accompagné de la fiche de données de sécurité (FDS), s’il y a lieu, et d’une description détaillée et étape par étape de la démonstration avant la date d’échéance ne seront pas autorisés à concourir.
- Pour obtenir des renseignements sur les fiches de données de sécurité : [https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis\\_ghs/sds.html](https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis_ghs/sds.html)

**Remarque** : Les personnes qui n’auront pas les pièces d’équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisées à participer au concours.

## 6 ÉVALUATION

### 6.1 Répartition des points

**Remarque** : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	VALEUR	/100
Orientation		2
Soumission du plan de santé et sécurité à temps.	1	
Le plan de santé et sécurité est précis et détaillé.	1	
Entrée en matière		10
L’aptitude professionnelle qui est le sujet de la démonstration est identifiée.	1	
Le domaine de concours correspondant est identifié.	1	
Explication du lien avec l’aire de concours correspondante.	2	
Énumération de plus d’une Compétence pour réussir qui seront appliquées durant la démonstration.	2	



Explication des Compétences pour réussir qui seront appliquées durant la démonstration.	2	
Description sommaire du déroulement de la démonstration.	2	
<b>Démonstration et explication</b>		<b>41</b>
La démonstration dure entre 20 et 30 minutes.	2	
Le montage est effectué dans le délai imparti.	1	
Le démontage est effectué dans le délai imparti.	1	
Seulement un assistant/modèle se trouve dans l'aire du concours à un moment donné.	1	
Les premières étapes jettent les bases de la démonstration.	2	
Les étapes subséquentes s'appuient sur ces étapes en montrant une progression logique.	2	
Les dernières étapes de la démonstration mènent à une conclusion logique.	2	
Les détails fournis durant l'explication contribuent à la compréhension de chaque étape.	2	
Chaque étape clarifie la procédure.	2	
Chaque étape est approfondie et détaillée.	2	
Chaque étape est facile à suivre et à comprendre.	2	
La démonstration comprend l'utilisation de divers médiums/supports pour favoriser la compréhension.	2	
Démonstration d'une connaissance et d'une expertise spécialisées relatives à l'aptitude professionnelle.	2	
L'espace servant à la démonstration est organisé.	2	
L'espace servant à la démonstration est utilisé efficacement.	2	
Le matériel et les ressources sont utilisés de manière appropriée en fonction de l'aptitude professionnelle présentée.	2	
Le matériel et les ressources sont utilisés efficacement et durablement.	2	
Le concurrent ou la concurrente fait référence aux pratiques de durabilité pendant la démonstration.	2	
Les Compétences pour réussir sont indiquées pendant la démonstration.	2	
Les Compétences pour réussir sont expliquées pendant la démonstration.	2	
Le concurrent ou la concurrente mentionne des normes de sécurité pendant la démonstration, conformément au plan de santé et sécurité soumis et approuvé.	2	

Le concurrent ou la concurrente respecte les normes de santé et sécurité au travail de la province hôte.	2	
<b>Caractéristiques de la démonstration</b>		<b>35</b>
Le concurrent ou la concurrente utilise des termes professionnels appropriés au métier choisi.	2	
Le concurrent ou la concurrente explique tous les termes spécialisés propres au métier choisi.	2	
L'explication des termes spécialisés propres au métier choisi aide à la compréhension de l'auditoire.	2	
Le concurrent ou la concurrente maîtrise sa voix : Rythme.	2	
Le concurrent ou la concurrente utilise intentionnellement des pauses pour communiquer efficacement.	1	
Le concurrent ou la concurrente maîtrise sa voix : Ton	2	
Le concurrent ou la concurrente met l'accent intentionnel pour transmettre le sens.	1	
Le concurrent ou la concurrente maîtrise sa voix : Portée de la voix.	2	
Le concurrent ou la concurrente énonce et articule les mots de manière appropriée.	1	
Le concurrent ou la concurrente fait preuve d'enthousiasme (mesures/gestes/ton/voix).	2	
Le concurrent ou la concurrente stimule la curiosité à l'égard de l'aptitude professionnelle.	2	
Le concurrent ou la concurrente fait preuve de confiance en soi dans sa démonstration (de manière verbale/non verbale).	2	
Le concurrent ou la concurrente fait preuve d'aisance d'allocution tout au long de sa démonstration (régularité/fluidité).	2	
Le concurrent ou la concurrente établit un rapport avec l'auditoire au moyen d'éléments verbaux.	2	
Le concurrent ou la concurrente établit un rapport avec l'auditoire au moyen d'éléments non verbaux.	2	
Le concurrent ou la concurrente ne lit pas un texte préparé.	2	
Le concurrent ou la concurrente présente des procédures de sécurité générales durant la démonstration.	2	
Le concurrent ou la concurrente présente des procédures de sécurité particulières durant la démonstration.	2	
Le concurrent ou la concurrente met en œuvre des procédures de sécurité décrites dans le plan de santé et sécurité soumis et approuvé.	2	

<b>Conclusion et application</b>		<b>6</b>
La démonstration aboutit à une conclusion logique; elle ne se termine pas de manière abrupte.	2	
La conclusion résume la démonstration.	2	
La conclusion explique les usages pratiques de l'aptitude professionnelle présentée.	2	
<b>Réponses aux questions</b>		<b>6</b>
Question 1 : Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise.	2	
Question 2 : Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise.	2	
Question 3 : Cette question sera directement liée au plan de santé et sécurité soumis par le concurrent ou la concurrente. Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise.	2	
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## 7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Utilisation d'une minuterie	Tel que cela est indiqué dans le Règlement des concours, l'utilisation d'un téléphone cellulaire ou d'une montre intelligente est interdite lorsque le concours est officiellement en cours. Les concurrents et les concurrentes n'ont PAS le droit d'utiliser des appareils mobiles (téléphone cellulaire, montre intelligente, etc.) à des fins de chronométrage. Ils doivent fournir leur propre minuterie (à leur discrétion). La minuterie utilisée ne doit pas être en mode alarme

## 8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

### 8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

## 8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère combiné « Démonstration et explication » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Caractéristiques de la démonstration » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Entrée en matière » sera déclarée gagnante.

## 8.3 Règlements des concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

## 9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Terre-Neuve-et-Labrador	Jordan Lee – Président adjoint
Nouvelle-Écosse	Kim Duncan
Nouveau-Brunswick	Priscille Chiasson
Manitoba	Brenda Giesbrecht
Saskatchewan	Janet Uchacz-Hart
Alberta	Susan Gwin
Nunavut	Samantha Abbott – Présidente

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Nathalie Maisonneuve ([nathaliem@skillscanada.com](mailto:nathaliem@skillscanada.com)) au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.